



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 14 MAI 2024

Présents : Mmes DUPREY, LOPEZ, MILLAN
MM ASELINE, BÉNARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, MEYER

Absent excusé : M. Philippe LANDREIN

Pouvoirs : Mme DUREUIL donne pouvoir à M BOCOGNANO
Mme BOURDELLÈS donne pouvoir à M DUCLOS
M LECARDONNEL donne pouvoir à Mme DUPREY

Début de la séance : 20h45

Secrétaire de séance : M Aurélien BOCOGNANO

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 9 avril 2024 à l'unanimité des présents et représentés.

DELIBERATIONS

1. Prestation nettoyage des combles de l'église et enlèvement des déjections d'oiseaux

M Christian BENARD présente au conseil municipal les deux devis reçus pour le nettoyage des combles de l'église et l'enlèvement des déjections d'oiseaux :

- Société falaisienne de couverture : 18 393,43 TTC
- AVIPUR : 4 500 €TTC

L'offre la moins-disante est trop peu détaillée, ce qui interroge sur l'écart de prix.

Les élus décident donc de reporter le choix du prestataire à une date ultérieure et d'interroger AVIPUR sur le contenu de son offre.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

2. Tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année 2024-2025

Restauration scolaire

Les tarifs proposés pour la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2024 sont les suivants :

Tarif au 1 ^{er} septembre 2024	Enfant habitant Baron et Bougy	Hors commune
Repas pour un enfant en maternelle	4,30 €	4,70 €
Repas pour un enfant en élémentaire	4,40 €	4,82 €
Repas exceptionnel ou commandé hors délais	5,78 €	6,33 €
Participation pour un repas pour un enfant en PAI	1,36 €	1,48 €

Prix adulte 5,28 €

La mairie se réserve le droit de revoir les tarifs de la cantine en cours d'année scolaire 2024-2025.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés sous réserve de l'accord de la commune de Bougy.

Garderie périscolaire

Il est proposé d'augmenter, à compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs de surveillance extrascolaire de 1 % par rapport à 2023 malgré une inflation plus importante.

Tarif au 1 ^{er} septembre 2024	Enfant habitant Baron et Bougy	Hors commune
Surveillance extra-scolaire par 1/2 heure indivisible	1,36 €	1,48 €
Surveillance extra-scolaire de 7h30 à 7h50	0,95 €	1,05 €
Surveillance extra-scolaire par 1/2 heure au-delà de 18h30	5 €	5 €

La mairie se réserve le droit de revoir les tarifs de la surveillance extra-scolaire 2024-2025.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés sous réserve de l'accord de la commune de Bougy.

3. Choix du nouveau prestataire informatique pour la mairie (logiciels métiers)

Mme MILLAN explique que les logiciels métiers BERGER-LEVRAULT utilisés depuis plusieurs années par la mairie fonctionnent correctement mais le manque de réactivité du support technique du prestataire entraîne des difficultés de gestion.

Bien que la mairie soit engagée avec ce prestataire jusqu'en 2026, il est proposé de rompre le contrat et de migrer les logiciels vers ODYSEE, ce qui impliquerait :

- Un coût d'investissement initial de 7 143,60 €HT
- Un contrat de maintenance/SAV de 1 300 €HT/an + 834 €HT/an (pour un support technique de plus haut niveau)
- D'éventuels frais de résiliation auprès de BERGER-LEVRAULT

Après en avoir débattu, le conseil municipal demande à vérifier les clauses du contrat actuel pour vérifier les engagements du prestataire et les clauses de résiliation réelles. Il est également convenu de demander à BERGER-LEVRAULT le coût des prestations supplémentaires pour un meilleur rapport technique, afin de pouvoir comparer les offres entre elles. Le sujet sera de nouveau débattu en conseil après obtention de ces informations.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

4. Rectification de l'intitulé de l'entreprise titulaire de la mission SPS pour la bibliothèque – ludothèque

Le coordonnateur SPS du projet de construction de la bibliothèque est M Thierry BOREY, Architecte DPLG, associé du cabinet BDA qui assure la maîtrise d'œuvre dudit projet.

L'agrément de CSPPS étant nominatif, M Thierry BOREY avait candidaté sous le nom de l'auto-entreprise MEDIAEXPERT, dont il est directeur, en indiquant le n° de SIRET 328 393 996 00074, mais

en fournissant les coordonnées du cabinet d'architecte BDA. Cette différence d'appellation a engendré des problèmes de facturation.

Des explications, ont été fournies à la trésorerie, le conseil municipal décide d'attendre le retour de celle-ci sur cette situation administrative particulière pour savoir s'il est nécessaire de procéder à un avenant administratif du marché de CSPS.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

5. Subvention pour l'association de sauvegarde du verger de Maltot

L'association du verger de sauvegarde Yves FOURNIERE entretient les pommiers situés chemin des Saules depuis plusieurs années. Elle participe chaque année aux Richesses d'Automne.

A ce titre, la mairie propose d'attribuer une subvention de 100 € à cette association.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

6. Choix des orientations pour la sécurisation de la RD 214 et du projet de voie douce chemin du pré d'Oisy et chemin du pataras

Sécurisation de la RD214

M. MEYER présente aux conseillers les résultats des études préliminaires réalisées par SA2E :

- pour la sécurisation de la RD 214 d'une part
- pour la voie douce chemin du pré d'Oisy et chemin du Pataras d'autre part.

Dans un premier temps, il expose les aménagements envisagés sur la route départementale pour réduire la vitesse de circulation, augmenter le nombre de stationnements et sécuriser la circulation des piétons et riverains (*écluses, marquage central, stationnement, marquage de carrefour en résine, signalisation, îlots...*).

Le principal aménagement du projet (109 780 €HT) concerne la mise en place d'un giratoire urbain à l'entrée de bourg côté Fontaine-Etoupefour, qui permettrait de « casser » la visibilité sur la ligne droite et réduire ainsi les vitesses de circulation.

M. MEYER présente ensuite le détail des coûts d'investissement de chaque aménagement (montant global évalué à 178 135 €HT).

Le conseil municipal débat alors de l'opportunité et de l'intérêt de chaque aménagement.

Après discussions, il est proposé de ne retenir qu'une partie des aménagements proposés par le prestataire (dont le giratoire urbain) pour un montant global de 150 430 €HT.

Il est donc proposé de :

- valider les Etudes Préliminaires pour un montant de 150 430 €HT
- lancer les phases suivantes de maîtrise d'œuvre (AVP, PRO)

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

Voie douce

M. MEYER présente le plan d'aménagement envisagé par SA2E sur le chemin du Pré d'Oisy et le chemin du Pataras.

Si le conseil municipal n'a pas de remarques particulières sur les plans, il attend que le prestataire mette à jour l'estimation budgétaire du projet suite aux modifications qui ont été apportées.

Le conseil municipal souhaite toutefois que les études de conception se poursuivent pour ne pas bloquer l'avancement du projet et décide de lancer les phases suivantes de maîtrise d'œuvre (AVP).

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

Informations

M. le Maire indique que l'organisation du 80ème anniversaire du débarquement est en cours. Une réunion avec les bénévoles est d'ailleurs prévue le 15/05/24.

M. le Maire rappelle que les élections européennes se tiendront le 09/06/24. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Une répartition des créneaux pour tenir ledit bureau est étudiée en séance.

La commission urbanisme et les élus du groupe de travail ZAENR se réuniront le 21/05/24 à 18h30 pour définir les modalités d'information du public sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune, conformément à la réglementation.

Divers :

Néant

Voiries :

Néant

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :	6 impasse de l'Orée du Bois
Dépôt de déclarations préalables :	2 chemin du Pont Chalan – carport 7 chemin des Fresnes – transformation garage + abri jardin 7 rue de la Basse Franconie – installation photovoltaïque 3 chemin des Vilains - installation photovoltaïque
Dépôt de permis de construire :	néant

La séance est levée à 22h50

Le secrétaire de séance,
Aurélien BOCOGNANO

Le Maire,
Georges LAIGNEL

